

Audition de Pierre Messmer par la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée de l'UEO le 30 mai 1960 à Paris (Londres, 1er juillet 1960)

Légende: Le 1er juillet 1960, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) diffuse au Conseil un compte rendu sommaire de l'audition de Pierre Messmer, ministre français des Armées, par la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée de l'UEO, à Paris le 30 mai 1960. Les questions posées à Pierre Messmer touchent notamment aux relations de la France avec l'Alliance atlantique, à sa contribution au bouclier de l'Organisation de l'Atlantique nord et à son renforcement, ainsi qu'à la production, la mise au point et l'utilisation éventuelle des armes nucléaires.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Audition de M. Pierre Messmer, ministre français des armées, par la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée, le 30 mai 1960 à Paris. Londres: 01.07.1960. C (60) 93. Exemplaire No 60. 7 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1959, 01/11/1959-30/11/1960. File 202.001. Volume 1/2.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/audition_de_pierre_messmer_par_la_commission_des_questions_de_defense_et_des_armements_de_l_assemblee_de_l_ueo_le_30_mai_1960_a_paris_londres_1er_juillet_1960-fr-26475e19-b965-42b8-8fc7-00009671f987.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Original français

C (60) 93

Exemplaire n° 60

1er juillet 1960

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Audition de M. Pierre Messmer,
ministre français des armées, par la Commission
des questions de défense et des armements
de l'Assemblée, le 30 mai 1960 à Paris

(doc. C (60) 89)

Le Secrétaire général a l'honneur de diffuser ci-joint un compte rendu sommaire des questions posées par les membres de la Commission des questions de défense et des armements de l'Assemblée et des réponses données par M. Pierre Messmer, ministre français des armées, au cours de la réunion tenue à Paris le 30 mai 1960.

L'exposé initial de M. Messmer a déjà été diffusé sous la cote C (60) 89.

G
9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

QUESTIONS POSEES A M. MESSMER, MINISTRE FRANCAIS
DES ARMEES, ET REPONSES DE M. MESSMER, LORS DE LA
RECEPTION DE CELUI-CI PAR LA COMMISSION DES QUESTIONS
DE DEFENSE ET DES ARMEMENTS DE L'U.E.O.,
le 30 MAI 1960 (Hôtel MAJESTIC)

1. L'Amiral Hughes HALLETT demande si des mesures seront prises pour que le Comité permanent des armements soit tenu au courant, comme il convient, des activités d'autres organismes et, en particulier, s'il sera mis en mesure d'envoyer des observateurs à tous les Comités de l'O.T.A.N. traitant des questions d'armements, comme l'O.T.A.N. envoie au Comité permanent des armements.

REPONSE

Les difficultés de l'O.T.A.N. proviennent pour une grande part du foisonnement de comités spécialisés pour de nombreuses questions. La meilleure méthode serait que l'O.T.A.N. se contentât de définir des programmes d'armements très généraux, de fixer des caractéristiques, etc. et que les modalités d'application fussent confiées à l'U.E.O., ou à certains pays le cas échéant.

Ainsi à l'O.T.A.N. reviendrait la conception et à l'U.E.O. la réalisation.

2. M. HYND demande :

1. si la France insistera toujours pour produire ses propres armes nucléaires, même si le Royaume-Uni renonce à de telles armes ;

2. dans quelle mesure on peut dire que les opérations en Algérie servent à lutter contre le communisme.

REPONSE

1. Il appartient au Gouvernement britannique de prendre toute décision qui le concerne, mais le Gouvernement français peut avoir une opinion différente du Gouvernement britannique.

L'usage d'un armement nucléaire stratégique entraîne des risques tellement mortels que vraisemblablement aucun pays n'emploiera l'arme nucléaire que pour la défense de sa propre vie menacée. Chacun ne peut donc compter que sur ce dont il disposera en propre.

.../...

2. La lutte en Algérie ne s'exerce pas localement contre un parti communiste puissamment organisé. Mais la France doit y rester. Sans solide soutien, les nouveaux Etats qui se créent en Afrique peuvent offrir une prise facile au Communisme ; ils courent le risque de n'avoir pas une structure assez forte pour résister à la pénétration communiste. En Afrique du Nord, la poussée démographique très rapide tend à freiner l'accroissement du niveau de vie et la conception communiste peut être séduisante pour la population de ces Etats. C'est pourquoi un effort économique considérable est engagé par la France en Afrique du Nord, mais la justification même de cet effort réside dans le maintien de la présence française en Algérie.

3. M. GOEDHART considère comme parfaitement logique le point de vue du Ministre, selon lequel l'intégration militaire dépend de l'intégration politique ; il demande si le Gouvernement français a la volonté de parvenir à l'intégration politique.

REPONSE

La réponse ne relève pas du Ministre des Armées, ni même du Gouvernement. Le Parlement français a rejeté la décision d'intégration militaire en 1954.

4. Le Général CADORNA demande quels moyens sont envisagés pour remédier à l'insuffisance qualitative et quantitative des forces du bouclier.

REPONSE

Le renforcement du bouclier intéresse deux problèmes nationaux :

1. Comme déjà exposé dans l'allocution, l'effort quantitatif français pourrait être augmenté par un transfert rapide d'unités venant d'Algérie dans une hypothèse de bataille de type conventionnel.

2. La qualité des unités françaises n'est pas au meilleur niveau pour la constitution du bouclier, en raison du défaut d'armement atomique tactique. Les Etats-Unis seuls peuvent aider l'Europe à y remédier.

5. M. MULLEY reconnaît les raisons pour lesquelles la priorité est donnée à la production et à la mise au point des armes nucléaires. Faut-il en conclure que les forces conventionnelles seront sacrifiées ? Le Général NORSTAD a récemment souligné l'importance des forces conventionnelles en tant que moyen d'obliger à un temps d'arrêt dans le cas d'une agression conduite

.../...

avec des armes conventionnelles, avant le déclenchement d'une guerre nucléaire. Il a cru comprendre, d'après la réponse de M. MESSMER à M. HYND, que les Etats-Unis ne seront peut-être pas toujours disposés à l'avenir à défendre l'Europe avec toute la puissance de leurs forces nucléaires. Ceci deviendra encore plus vrai lorsque les I.C.B.M. seront pleinement opérationnels. Le Ministre a-t-il rejeté l'idée d'un mécanisme permettant une décision politique commune sur l'emploi des armes nucléaires ? Un tel arrangement donnerait à l'Europe l'assurance que les armes nucléaires seraient utilisées pour sa défense.

REPONSE

Tous les pays de l'O.T.A.N. entendent rester liés par leurs engagements. Mais, dans un système d'alliance comme le nôtre, il est aisé d'être d'accord sur l'emploi du bouclier défensif qui n'entraîne pas de conséquences catastrophiques. Il serait par contre extrêmement difficile de se mettre d'accord sur l'emploi en commun de l'épée atomique. Personnellement, le Ministre croit difficile de réaliser les conditions nécessaires de rapidité dans la décision à un niveau très élevé.

Ainsi l'Alliance Atlantique aurait à choisir :

- ou bien de ne pas recourir à l'arme atomique,
- ou bien de déléguer son pouvoir d'emploi à une autorité soit politique (et l'on revient au problème précédent), soit militaire, qui posséderait la capacité pratique d'agir en temps voulu ; mais existe-t-il dans l'Alliance un seul pays qui accepterait de déléguer ce pouvoir à un seul militaire, en présence des risques encourus.

En conclusion, l'Alliance Atlantique peut actionner le bouclier, mais elle se heurte à des difficultés politiques et stratégiques considérables dès qu'elle touche à l'emploi de l'arme atomique. Le cas typique des difficultés rencontrées à propos du Polaris est cité.

6. L'Amiral HEYE, citant les paroles du Ministre selon lesquelles une bonne coopération est préférable à une mauvaise intégration, fait observer que la coopération actuelle est mauvaise. Plusieurs de ses aspects demandent à être améliorés : standardisation des armes ; internationalisation du système d'approvisionnement ; organisation de la production commune d'armements en Europe, qui pourrait même aboutir un jour à des livraisons d'armes européennes à l'Amérique, aux pays du Commonwealth et à ceux de la

.../...

Communauté française ; prévision de la structure du commandement. Peut-être serait-il également nécessaire de créer une sorte de cabinet de guerre comme celui qui existait entre les Alliés pendant la dernière guerre, afin d'imposer une direction dynamique à l'O.T.A.N. L'Amiral HEYE aimerait connaître l'avis du Ministre sur ces questions.

REPONSE

La défense n'est pas seulement un problème militaire, mais un problème global. Le Ministre approuve ce qui vient d'être dit sur la nécessité du renforcement non seulement dans le domaine militaire, mais aussi bien au delà. Dans le domaine économique, il se plaît à noter les efforts des Six du Marché Commun dont bénéficiera la défense commune dans un avenir plus ou moins lointain.

Nous pourrions faire encore beaucoup au sein de l'Alliance, mais il convient de mesurer nos possibilités :

- ou bien elles s'inscriront au niveau de la technique (fabrication commune de certains types d'armes),
- ou bien il s'agira de grandes décisions d'ordre politique ou économique ou au niveau du Commandant suprême, qui comporteraient toujours en définitive une option politique.

En résumé, les progrès militaires ne seront substantiels que si l'on fait des progrès certains dans les domaines économiques et politiques.

7. M. ERLER se référant à la réponse du Ministre à M. MULLEY, fait observer que l'Alliance est la plus grande source de force car elle signifie qu'un ennemi attaquant un de ses membres serait contre-attaqué par tous les autres. Le Ministre veut-il dire que l'O.T.A.N. n'aurait d'utilité qu'en cas d'attaque limitée et qu'il n'est pas possible de compter sur l'emploi de la force de dissuasion stratégique ?

Serait-il possible de limiter une guerre nucléaire au niveau tactique ? Quelle est la situation concernant les forces navales françaises ?

REPONSE

1. Il y a toujours possibilité de représailles O.T.A.N. Mais il faut penser que l'Etat qui dispose de la grande puissance nucléaire ne sera pas prêt à se servir de sa force nucléaire en toute hypothèse et en toute circonstance, et notamment s'il n'y a pas menace directe à son existence. Les accords ne pourraient résister à l'épreuve du feu, dans de telles conditions.

.../...

Il convient par ailleurs de noter qu'en ce qui concerne les Etats d'Europe, ceux-ci sont géographiquement beaucoup plus proches entre eux et liés beaucoup plus étroitement dans une interdépendance devant le danger.

2. Une différence d'essence politique existait, il y a deux à trois ans, dans l'emploi des armes atomiques stratégiques et tactiques. Aujourd'hui, cette différence n'existe plus, puisque l'armement atomique présente une panoplie complète et quasi continue, jusqu'à l'arme de destruction maximum. Donc le risque stratégique existe à partir du moment où l'emploi tactique est engagé. Les armes à venir confirmeront ce risque.

3. La différence entre les forces navales restées sous commandement national et les éléments placés sous commandement O.T.A.N. porte sur la priorité dans l'exécution des missions. L'escadre française de Méditerranée assure par priorité la sécurité des communications entre la France et l'A.F.N. Elle peut, en outre, assurer des missions O.T.A.N. respectant cette priorité.

8. M. de la VALLEE POUSSIN reconnaît que la France a le droit incontesté de produire des armes nucléaires, bien qu'à son avis le coût élevé de ces armes ait eu un effet désastreux sur l'économie de la coalition. Ne serait-il pas maintenant possible aux trois puissances nucléaires d'échanger des renseignements techniques sur la production des armes nucléaires afin d'éviter un nouveau gaspillage des efforts ? La France serait-elle prête à une telle coopération ? Il se rend compte du danger de voir les armes nucléaires stratégiques ne pas être employées à la défense de l'Alliance dans son ensemble, mais il est peu réaliste de nos jours d'envisager une attaque contre un seul pays comme la France. Le Président des Etats-Unis est pratiquement la seule Autorité qui puisse prendre une décision sur l'emploi des armes nucléaires. Ne serait-il pas possible qu'il partage cette autorité avec des représentants de l'Alliance ?

REPONSE

1. Le Gouvernement français n'a jamais refusé la collaboration. Mais aucune offre ne lui a été faite. L'expérience laisse sceptique pour l'avenir.

2. Certes les représailles comportent des risques dangereux peut-être même mortels. Mais une action offensive de l'adversaire exige une grande précision ; elle est donc difficile et devient impossible envers des sites de représailles-mobiles. Le mécanisme envisagé, quant à un organe politique international responsable de l'emploi de l'arme nucléaire est réalisable, mais dans l'état actuel où se trouvent les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France, il est douteux que nous soyons associés à une organisation de ce genre. Une alliance joue malaisément lorsqu'il y a une trop grande disproportion entre les membres. Il faut rétablir l'équilibre autant que possible ; en augmentant nos moyens, nous y tendons.

.../...

9. M. KERSHAW demande au Ministre si le système de détection lointaine fonctionne de façon satisfaisante dans le Centre Europe.

REPOSE

Les délais entre les départs et les arrivées d'engins sont si brefs, pour les pays d'Europe, que la marge de sécurité est faible. A l'heure actuelle, le système d'alerte fonctionne correctement.